

Annexe 7 : Formulaire de demande de majoration au titre du rapprochement de conjoints

Date limite de retour du dossier : vendredi 15 mai 2020
à la DSDEN du Jura – Division du 1er degré
à l'adresse électronique suivante : ce.dsden39.mytintra@ac-besancon.fr

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Affectation :

Majoration	Conditions	Pièces justificatives minimales
<p><u>Attention :</u> Il y a rapprochement de conjoints lorsque l'agent souhaite se rapprocher de son conjoint dont la résidence professionnelle est située à plus de 40 km de son affectation au cours de l'année 2019 2020 et dont la situation familiale correspond à l'un des 3 cas suivants : mariage, PACS, ou vie maritale avec enfant reconnu par les deux parents. Pour bénéficier des points de rapprochement de conjoint, le premier vœu du candidat doit porter sur un poste précis situé dans la commune dans laquelle le conjoint exerce son activité professionnelle.</p>	<input type="checkbox"/> Enfants à naître	Certificat de grossesse
	<input type="checkbox"/> Agents mariés dont le mariage est intervenu au plus tard le 01/05/2020	Photocopie du livret de famille (mariage et enfants) ou extrait récent de l'acte de naissance de l'agent
	<input type="checkbox"/> Agents liés par un PACS établi au plus tard le 01/05/2020	Attestation du tribunal d'instance établissant le PACS ou extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS.
	<input type="checkbox"/> Agents non mariés ayant un enfant né ou à naître reconnu par les deux parents au plus tard le 01/05/2020 Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits que les enfants naturels.	Photocopie du livret de famille, ou extrait de l'acte de naissance, ou copie de la reconnaissance anticipée.
	Situation professionnelle du conjoint	Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint indiquant le lieu précis d'exercice (datée de moins de 3 mois)

Date et signature de l'intéressé(e) :